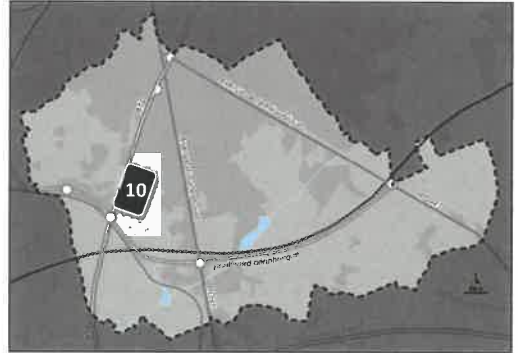


10 | L'OUEST DE LA VRILLONNERIE

1. Présentation du site et enjeux

Secteur d'extension urbaine, constitué de parcelles agricoles cultivées et en friche, la Vrillonnerie Ouest correspond à l'espace compris entre la zone d'activités de la Vrillonnerie, créée il y a 40 ans, et l'autoroute A10. Ce secteur est limitrophe du pôle tertiaire dédié aux activités de santé, implanté de l'autre côté de l'A10. Il est accessible par la Rue Etienne Cosson au Sud et la rue des Frères Lumières à l'Est. Il est longé à l'Est par le CR 19 et à l'Ouest par l'A10.

L'aménagement de ce secteur participera au développement de la zone d'activités de la Vrillonnerie et la reliera au secteur de la Thibaudière. Du fait de sa visibilité depuis l'A10, ce site jouera un rôle important pour l'identification de l'entrée Sud de l'agglomération.



L'aménagement de la Vrillonnerie Ouest est conditionné à la construction d'un pont sur l'A10 reliant le pôle santé



et la zone d'activités de la Vrillonnerie. Cette nouvelle infrastructure permettra d'améliorer l'accès à l'ouest et au sud de la Vrillonnerie et de décongestionner la rue Maupas.

La réalisation d'une nouvelle voie nord-sud, parallèle à l'A10, sera un préalable à l'aménagement de la Vrillonnerie Ouest.

L'aménagement du secteur sera également l'occasion de renforcer le réseau de liaisons douces en intégrant les chemins ruraux existants et les projets de cheminements prévus au sein des îlots d'activité limitrophes.

La proximité du hameau de Bois Neuf dans un environnement naturel et boisé impose de prévoir un aménagement paysager cohérent et respectueux des espaces ruraux.



2. Objectifs

- Poursuivre l'aménagement de la zone d'activités de la Vrillonnerie à l'ouest ;
- Permettre le développement du pôle santé à l'est de l'A10 en complément d'autres activités : tertiaires, bureaux, commerces, petite industrie ;
- Mettre en valeur la façade Est de l'autoroute A10 ;
- Développer le réseau de voirie et le réseau de cheminements piétons-vélos pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture ;
- Réaliser le bassin de rétention des eaux pluviales prescrit par arrêté préfectoral du 30 janvier 2009 au titre de la loi sur l'eau ;
- Favoriser l'écoconstruction.

3. Principes d'aménagement

- **Relier la Vrillonnerie Ouest au pôle santé**

- la construction d'un pont sur l'A 10 créera un nouvel accès depuis l'Ouest de la commune ;
- le pont devra permettre les circulations motorisées et douces.

- **Développer un réseau de voirie hiérarchisé**

- le réseau futur sera constitué par une voie nouvelle ou l'aménagement du chemin rural existant, reliant l'avenue Minkowski et la rue Etienne Cosson ;
- les voies de desserte adjacentes se raccorderont à la rue des Frères Lumières afin de créer un maillage diffusant les flux.

- **Développer un réseau de cheminements doux**

- les cheminements à créer compléteront les chemins ruraux existants et les itinéraires doux envisagés sur les secteurs de la Vrillonnerie est et sud.

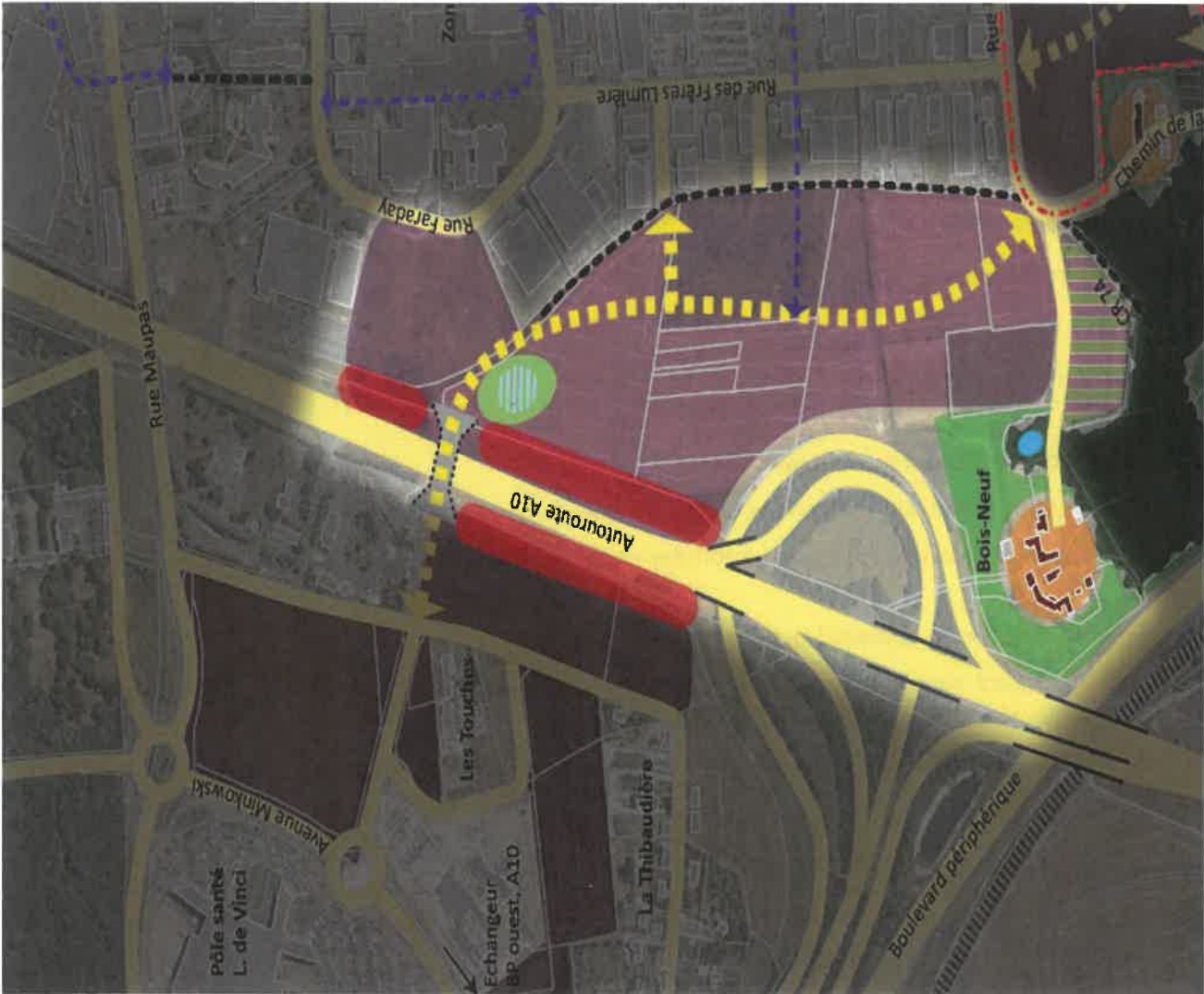
- **Doter la Vrillonnerie d'une façade de qualité sur l'A10**

- situé en entrée d'agglomération, les espaces bordant l'autoroute devront faire l'objet d'un traitement paysager et architectural particulièrement soigné ;
- les aménagements et les constructions devront permettre de réduire les nuisances sonores provenant de l'autoroute.

- **Créer un bassin de rétention des eaux pluviales contribuant à la mise en valeur de l'espace public**

- un bassin de rétention des eaux pluviales sera réalisé dans la partie Nord de la Vrillonnerie ouest à proximité du pont enjambant l'A10 et participera à l'aménagement global du site.

Révision
allégée n°1




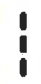











PLU de Chambray-lès-Tours

Orientation d'aménagement et de programmation

LA VRILLONNERIE OUEST

Principes d'aménagement

-  Voie automobile
-  Pont à créer
-  Voie automobile à créer
-  Voie douce ou chemin rural
-  Cheminement piétons / vélos à créer
-  Espace à vocation économique
-  Espace à vocation résidentielle
-  Habitat rural ancien à valoriser
-  Boisement existant à préserver
-  Espace rural et boisé à conforter
-  Espace vert à aménager
-  Bassin de rétention EP à aménager
-  Façade sur l'A10 à valoriser

atu 23/11/2016 0 50 100 200m